

Mathieu et Émilie  
**GARAURISK**  
dans le Territoire de Belfort



Guide des risques majeurs dans le Territoire de Belfort

*Bonjour,*

*Je m'appelle Mathieu  
GARAURISK et je vous présente  
ma cousine Emilie.*

*On est tous les deux au collège  
et notre prof d'histoire-géo  
nous a demandé de préparer  
un exposé sur les risques  
majeurs dans le département.*

*Dur dur ! Mais avec de l'aide,  
on a trouvé beaucoup  
d'informations...  
es-tu curieux ?*

## LES RISQUES

Plusieurs types de risques existent, ils sont classés en 4 grandes familles :

- **les risques naturels :** inondations, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones, séismes, éruptions volcaniques et les aléas climatiques : fortes précipitations, neige, orages, tempêtes ;
- **les risques technologiques :** risques industriels, transports de matières dangereuses, nucléaires, ruptures de barrage ;
- **les risques de la vie** quotidienne : accidents domestiques et accidents de la route ;
- **les risques liés aux conflits :** guerre, attentats...



# Le mot du préfet

*Si les risques majeurs sont très graves mais peu fréquents, il convient néanmoins de bien les connaître afin de s'y préparer et de se protéger au mieux.*

*Tous les jours, les catastrophes naturelles ou technologiques nous rappellent que le risque zéro n'existe pas.*

*Alors essaie de connaître toi aussi les risques majeurs du département. Ce guide te donne toutes les informations nécessaires pour bien réagir en cas d'accident majeur.*

**Un risque majeur a 2 caractéristiques :**

- sa fréquence est faible et comme les événements sont rares, on n'y pense pas beaucoup
- sa gravité est importante : il peut y avoir beaucoup de victimes, des dégâts importants sur les habitations, l'environnement.

Les risques naturels et les risques technologiques sont des risques majeurs mais peux-tu préciser ce qu'est un risque majeur?

Sais-tu que toutes les communes du département sont soumises au moins à un risque majeur ?



Tu ne sais pas lequel?  
ça t'intéresse?  
alors suis nous...

*Les inondations dans le département du Territoire de Belfort sont dues à des crues assez rapides des rivières du fait des pentes importantes (Ballon d'Alsace et autres montagnes des Vosges). La Savoureuse, la Bourbeuse, l'Allaine et la Douce sont les plus grandes rivières du département.*

## LE RISQUE INONDATION

Fais attention aux alertes météo qui annoncent beaucoup de pluie et suis bien les consignes de prudence.

**75 communes peuvent être inondées dans le département.**

Tu peux te renseigner à la mairie pour savoir s'il y a des zones inondables dans ta commune.

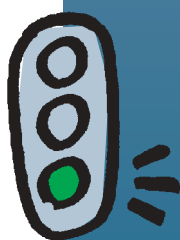


## Et que peut-on faire pour limiter les effets des inondations ?

La Préfecture réalise des Plans de Prévention des Risques Inondations : les risques sont étudiés et des décisions sont prises pour en limiter les effets.

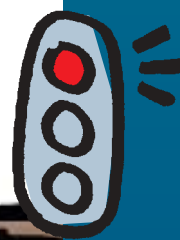
Puis les communes établissent des Plans Locaux d'Urbanisme pour limiter ou interdire les constructions nouvelles dans des zones à risques.

*Si tu es témoin d'une inondation ou si une alerte a été donnée par les autorités (maire, gendarme...), suis les consignes suivantes :*



**Mets-toi immédiatement à l'abri :**  
reste ou rentre dans une habitation, ferme portes et fenêtres et monte si possible à l'étage (ou évacue si l'ordre t'en est donné).

**Écoute la radio :**  
toutes les consignes te seront données sur France Bleu Belfort (106.8 FM) ou France Inter.



**Ne téléphone pas :**  
évite d'encombrer le réseau, les secours en ont besoin et on peut aussi avoir besoin de t'appeler.

**Dis à tes parents de ne pas venir te chercher au collège :**  
tu y es en sécurité.



*La terre tremble tous les jours, plus ou moins fort.  
Le Territoire de Belfort est situé dans une zone de failles :  
c'est une zone où l'on peut sentir les vibrations du sol.*

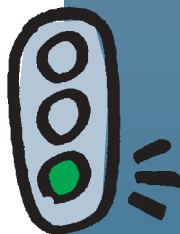
## Le risque sismique



Eh oui, dans tout le département le sol peut trembler, alors tu dois être prêt tout le temps pour bien réagir.

## Est-ce que tu as senti la terre trembler en février 2004 ?

Moi, j'étais chez un copain, j'ai pensé qu'un camion était rentré dans l'immeuble. Sa maman a allumé la radio et on a tout de suite su ce qu'il se passait.

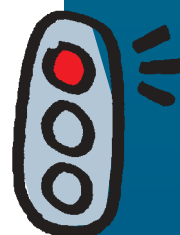


Si tu es dans un bâtiment : abrite-toi sous un meuble solide et éloigne-toi des fenêtres.

Si tu es dans la rue : éloigne-toi de tout ce qui peut tomber (cheminées, fils électriques...), reste dans un espace libre.

Si tu es en voiture : dis à tes parents de s'arrêter et de ne pas sortir de la voiture, attends la fin du tremblement de terre.

Écoute la radio : toutes les consignes te seront données sur France Bleu Belfort (106.8 FM) ou France Inter.



Ne téléphone pas : laisse les lignes libres pour les secours.

Ne prends pas l'ascenseur.

Dis à tes parents de ne pas venir te chercher au collège : tu y es en sécurité.

*Des mines ont été autrefois exploitées dans le département et les terrains situés sur ces anciennes mines peuvent s'effondrer.*

## Le risque



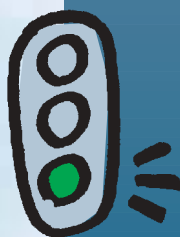
**On a compté 38 anciennes mines dans le département, alors renseigne-toi quand tu vas te promener.**



# mouvement de terrain

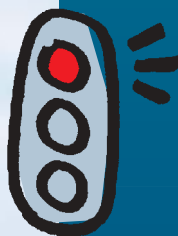
Et quand il y a des crues importantes des rivières, des glissements de terrain peuvent aussi avoir lieu, il faut être très prudent.

*Si tu es témoin d'un mouvement de terrain :*



Évacue au plus vite le bâtiment où tu te trouves et cours vers les côtés pour ne pas aller dans le sens du mouvement de terrain.

Respecte bien les consignes qui te sont données.



**Ne rentre pas dans un bâtiment proche de la zone de danger :**  
il pourrait être endommagé.

Ne reviens pas sur tes pas.



*Les phénomènes météorologiques peuvent avoir des effets sur notre vie quotidienne. Ce sont par exemple les orages, la neige, les fortes précipitations, le verglas ou le vent.*

## LA météo

Est-ce que tu sais que Météo France publie 2 fois par jour une carte de vigilance ?

Chaque département peut être vert, jaune, orange ou rouge suivant le temps qui est prévu : pour chaque couleur, des conseils de comportement te sont donnés et tu dois bien les suivre.

Eh oui, s'il pleut beaucoup et qu'il y a des inondations, certaines rues peuvent être barrées.



Et s'il y a des orages prévus, certaines activités extérieures peuvent être annulées.



*Un accident se produisant dans une usine (site industriel) peut avoir des effets graves sur le personnel, les populations voisines, les biens ou l'environnement.*

*Les 3 grands types de risques sont : l'incendie, l'explosion, la dispersion de produits dangereux dans l'eau, l'air ou le sol.*

*Les sites industriels pouvant créer des risques ou provoquer des pollutions sont contrôlés par les services de l'Etat.*

*Ceux qui présentent le plus de risques sont classés « sites Seveso\* » : ils doivent organiser très précisément la sécurité dans le site industriel et appliquer une réglementation très stricte.*

## LE RISQUE INDUSTRIEL

**Et dans le département, est-ce qu'il y a des risques industriels ?**

Oui, il y a un site Seveso

« seuil haut » :

le dépôt Antargaz à Bourogne

Il y a aussi un site Seveso

« seuil bas » :

Beauseigneur à Froidefontaine

et 2 vont l'être prochainement :

les dépôts pétroliers de Meroux et Bourogne.

\*Seveso : ville d'Italie où un accident industriel grave s'est produit dans les années 1970.



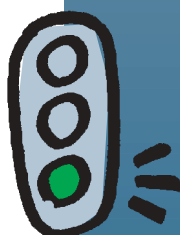
## Et dans les autres entreprises, il n'y a aucun risque ?

Si ! certains sites pourraient provoquer des effets très graves sur leur environnement, il y en a 4 dans le département à Delle, Valdoie, Chèvremont et Fontaine

## Et que peut-on faire pour limiter les risques industriels ?

Les entreprises renforcent la sécurité dans les lieux de stockage et les moyens de lutte contre l'incendie... Dans le cas de site industriel à risque, elles peuvent informer tous les gens qui habitent autour.

### *Si une alerte est donnée :*



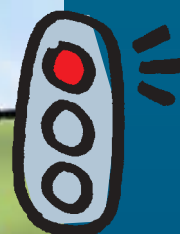
**Mets-toi immédiatement à l'abri :**

rentre dans une habitation, ferme les portes et les fenêtres et arrête la ventilation.

**Écoute la radio :**

toutes les consignes te seront données sur France Bleu Belfort (106.8 FM) ou France Inter.

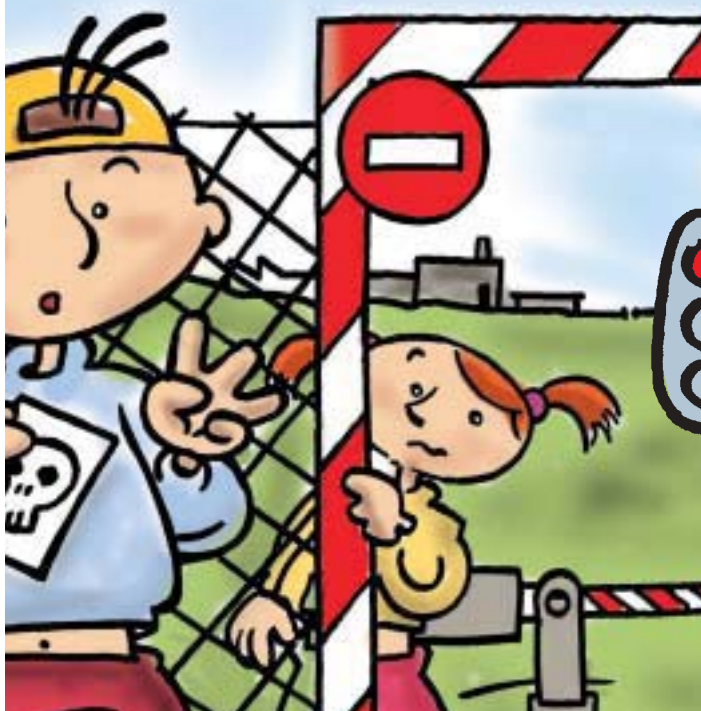
Dans tous les cas, suis les consignes des autorités, elles peuvent être différentes suivant les sites industriels.



**Ne téléphone pas :**

laisse les lignes libres pour les secours.

Dis à tes parents de ne pas venir te chercher au collège : tu y es en sécurité.



*Il peut s'effectuer :*

- *par canalisations : gazoduc, oléoduc*
- *par voies routières :  
autoroute, routes nationales, départementales*
- *par voies ferrées*

## LE RISQUE TRANSPORT DE DANGEREUSES (TMD)

**Un camion qui transporte des matières dangereuses, est-ce que je peux le reconnaître ?**

Oui, il a un panneau en forme de losange pour signaler le danger et une petite plaque orange avec 2 numéros pour indiquer le type de produit transporté.

Si un jour tu es témoin d'un accident et que tu vois ces plaques sur un camion, il faut que tu précises les 2 numéros en donnant l'alerte.



**Est-ce qu'il y a du transport de matières dangereuses dans le département ?**

Oui, il y a 2 gazoducs et 2 oléoducs, plusieurs voies ferrées, l'autoroute A36 et de nombreuses routes nationales ou départementales où circulent des transports de matières dangereuses.

**Les voies routières ou voies ferrées on les voit bien, mais comment peut-on savoir qu'il y a des canalisations ?**

Pour les gazoducs par exemple, il y a des petits panneaux jaunes placés tout le long du tracé.

## Matières

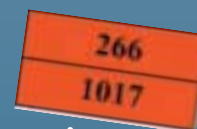
**Que peut-on faire pour limiter ce risque ?**

Une réglementation stricte est imposée aux véhicules TMD, aussi bien pour les wagons que pour les camions.



*Si tu es témoin d'un accident :*

Donne l'alerte : précise le lieu et les 2 numéros inscrits sur la plaque du camion s'il y a des victimes, ne les déplace pas sauf en cas d'incendie.



*Si l'alerte a été donnée :*

Mets-toi à l'abri dans une habitation (sauf ordre contraire). Obéis aux consignes des services de secours. toutes les consignes te seront données sur France Bleu Belfort (106.8 FM) ou France Inter.

**Ne touche pas au produit** car tu deviendrais une victime toi aussi.

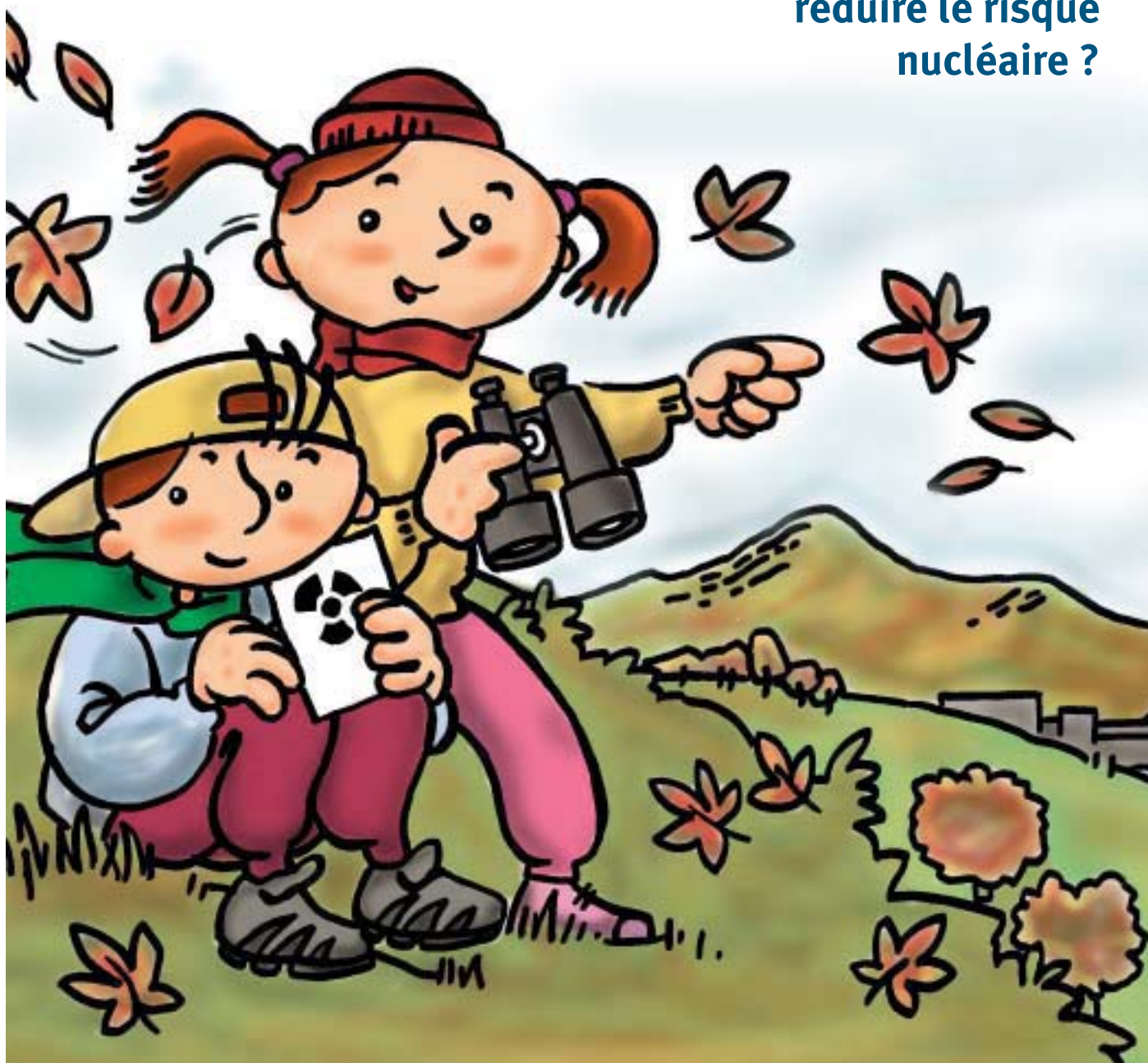
**Ne téléphone pas :** laisse les lignes libres pour les secours.

Dis à tes parents de ne pas venir te chercher au collège : tu y es en sécurité.

*Un accident dans une centrale nucléaire peut provoquer des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations voisines, les biens et l'environnement.*

## Le risque nucléaire

Et que peut-on faire pour réduire le risque nucléaire ?





Le fonctionnement des centrales nucléaires est surveillé de manière stricte. En cas d'accident grave, le Plan Particulier de Protection de la centrale peut être déclenché et le Préfet peut décider de la distribution de comprimés d'iode afin de protéger la population.



## Mais il n'y a pas de centrale nucléaire dans le département !

Non, mais il y a une centrale à Fessenheim, dans le Haut-Rhin, ce n'est pas très loin.

### *Dès le signal d'alerte :*

**Mets-toi immédiatement à l'abri :**

rentre dans une habitation, ferme les portes et les fenêtres, arrête la ventilation.

**Écoute la radio :**

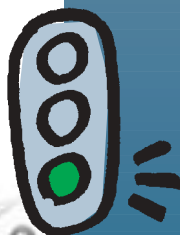
toutes les consignes te seront données sur France Bleu Belfort (106.8 FM) ou France Inter.

**Attends la fin de l'alerte pour sortir.**

**Ne téléphone pas :**

laisse les lignes libres pour les secours.

**Dis à tes parents de ne pas venir te chercher au collège : tu y es en sécurité.**



# L'information Préventive et l'alerte

Plusieurs fois, on a parlé de l'alerte, est-ce que tu connais le Système National d'Alerte (SNA) ?

Et dans ton établissement scolaire, comme dans tous les autres, il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Il permet d'assurer la sécurité des élèves et du personnel en cas d'événement grave : il explique, par exemple, les consignes à suivre, les mesures de confinement, etc. Demande à tes professeurs les informations qu'il contient.



**Est-ce que tu sais que maintenant, en classe, on va apprendre les gestes de premiers secours ?**

Eh oui, on va apprendre à protéger, à alerter, à mieux connaître les différents services de secours. Et cela nous servira dans la vie de tous les jours, à l'école mais aussi à la maison... comme cela, nous deviendrons nous aussi des acteurs de la sécurité civile.

*Nous te félicitons, tu viens de lire le document d'information préventive que nous avons préparé pour ta classe. Si tu veux en savoir plus, tu peux regarder les documents que nous avons utilisés pour le préparer.*



**Si tu téléphones tu dois donner les informations suivantes :**

1. le numéro de téléphone d'où tu appelles
2. la nature du problème (maladie, accident)
3. la localisation de l'événement
4. le nombre de personnes concernées
5. les risques éventuels d'aggravation (explosion, effondrement...).

**Au collège comme en mairie, tu peux trouver le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).**

**Tu peux t'adresser à la mairie pour avoir des informations plus précises sur les risques majeurs dans ta commune. Tu peux aussi consulter le site : [www.territoire-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-belfort.gouv.fr)**

**4. Quand un événement grave arrive, tu dois :**

- a : écouter ta radio préférée
- b : écouter la radio locale, France Bleu Belfort
- c : écouter tes CD préférés

**5. Quels sont les différents risques naturels dans le département ?**

(Plusieurs réponses possibles)

- a : le risque de cyclone
- b : le risque inondation
- c : le risque sismique
- d : le risque mouvement de terrain
- e : le risque volcanique

**6. Quel est le risque naturel auquel sont soumises toutes les communes du département ?**

- a : le risque sismique
- b : le risque inondation
- c : le risque mouvement de terrain

**7. Le risque nucléaire est un risque majeur dans le département. Où se trouve la centrale nucléaire**

- a : à Belfort ?
- b : à Delle ?
- c : à Fessenheim ?

**8. Comment s'effectue le Transport de Matières Dangereuses dans le Territoire de Belfort ?**

(Plusieurs réponses possibles)

- a : par route
- b : par canalisation
- c : par train
- d : par péniche

**9. Si tu dois appeler les secours, quels numéros de téléphone dois-tu faire ?**

(Plusieurs réponses possibles)

- a : le 15
- b : le 16,
- c : le 17,
- d : le 18
- e : le 112
- f : le 118
- g : le 119

**10. Sais-tu ce qu'est un Plan Particulier de Mise en Sûreté pour un établissement scolaire?**

- a : un document sur la sécurité qui ne sert qu'aux professeurs
- b : un document qui permet d'assurer la sécurité des élèves et du personnel
- c : un document sur la sécurité seulement pour les parents

## Résultats

*Si tu as bien répondu à toutes les questions, alors bravo, tu es vraiment un acteur de la sécurité civile.*

*Si tu as 7, 8 ou 9 réponses justes, tu as quelques révisions à faire. Si tu as moins de 6 réponses exactes, il faut que tu relises bien ce guide, tu as quelques progrès à faire.*

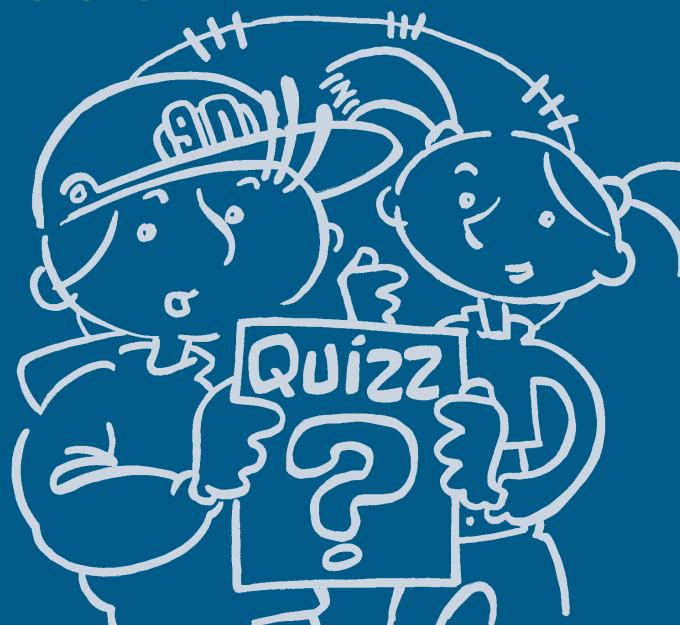
*Tu peux même faire ce jeu avec tes parents pour voir s'ils sont meilleurs que toi !*

Cette fois, à toi de jouer, si tu as bien suivi notre exposé, tu dois pouvoir répondre à toutes ces questions. (entoure les bonnes réponses)

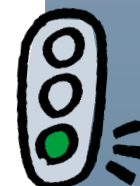
# Quizz garaurisk !

1. Dans quel document peux-tu retrouver des informations sur les risques majeurs dans le département ?
  - a : le document départemental d'informations
  - b : le dossier départemental des risques majeurs
  - c : le document sur les risques majeurs
2. Où peux-tu consulter ce document ?  
(Plusieurs réponses possibles)
  - a : à la mairie
  - b : au collège
  - c : à l'hôpital
3. Parmi ces risques, quels sont ceux appelés risques majeurs ?  
(Plusieurs réponses possibles)
  - a : les risques de la vie quotidienne
  - b : les risques naturels
  - c : les risques technologiques

À toi  
de jouer



Alors pour résumer, il faut bien que tu te souviennes qu'en cas d'événement grave, tu dois :



Suivre les consignes que l'on te donne

Ecouter la radio locale:  
France Bleu Belfort  
(106.8 FM)

Ne pas téléphoner,  
te mettre à l'abri  
et garder ton calme.

Mathieu et Émilie  
**Garaurisk**  
dans le Territoire de Belfort

*Tu vois, ce n'est pas si compliqué.  
Et si tu fais tout ça,  
toi aussi tu feras partie de la  
grande famille des acteurs  
de la Sécurité Civile.*



Ce document a été réalisé  
par le Service  
Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles  
de la Préfecture du  
Territoire de Belfort  
en collaboration avec  
l'Inspection Académique.  
JANVIER 2006